

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

27 OCT. 2021

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe**

SC.

Réservé
au
Moniteur
belge



21131866

N° d'entreprise : **460 951 621**

Nom

(en entier) : **Les Facteurs d'amour**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **14 chaussée du pont royal 7500 Tournai**

Objet de l'acte : Démission de membre et administrateur.rice, admission de membre effectif, élection des administrateurs.rices, nomination Présidence du conseil d'administration & déléguée à la gestion financière, procurations sur comptes bancaires et opérations postales, modification de date d'assemble générale annuelle

Le conseil d'administration du 29 septembre 2021 a pris acte de la démission volontaire, à dater du 28 septembre 2021 inclus, de Claudine Delberghe en tant que membre effectif et administratrice de l'asbl.

L'assemblée générale du 10 octobre 2021 vote à l'unanimité l'élection aux postes d'administrateurs de Claire Pierson, Laurent Petit, Antonio Bruno. Leur mandat a une durée de trois ans renouvelables.

L'assemblée générale du 10 octobre 2021 décide que, à partir de 2022, la date de convocation de l'assemblée générale annuelle destinée à l'examen et la validation des bilans financiers annuels sera dorénavant fixée au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le conseil d'administration du 10 octobre 2021 nomme Claire Pierson présidente de l'association avec mandat de déléguée à la gestion journalière. Les procurations sur les comptes bancaires, dont cartes de paiements et/ou de crédits, et sur les opérations postales restent attribuées individuellement à Claire Pierson, présidente, et Alain Maroy, membre effectif.

Le conseil d'administration du 10 octobre 2021 accepte la candidature de Séraphin Maroy, né le 26 mai 2001 à Tournai, domicilié 10 chemin de la barque à Tournai, en tant que membre effectif de l'asbl.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).